

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Mairie de OUCHES (42155)
Téléphone 04-77-66-86-45
Télécopie 04-77-66-93-64
mairie.ouches@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par son Maire, Madame Andrée LARMIGNAT, s'est réuni sous sa présidence, Salle de la Mairie.

Date de convocation : 10 Février 2020 - Date d'affichage : 10 Février 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : Madame Andrée LARMIGNAT, Maire, Madame et Messieurs Gérard POUILLON, Anne-Marie PIAT, Thierry LAFOND, Adjoints, Mesdames Dominique BESSON, Mireille FOURNEL, Messieurs Didier BLANCHARD, Pascal MARTIN, Mesdames Martine MOCZYGEBA, Myriam JEUNE, Messieurs Yves CHAMBOST, Richard BERAUD, Yannick DUBOST.

EXCUSEE : Madame Martine DESNOYER.

ABSENTE : Madame Karine MOLLEN.

PUBLIC : 1 personne.

Madame Anne-Marie PIAT est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du 20 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

DCM N°2020/007 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Madame LARMIGNAT laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Gérard POUILLON, Premier Adjoint, et quitte la salle.

Mr POUILLON présente au conseil municipal le Compte Administratif 2019 de la commune, compte dressé par Mme LARMIGNAT, et le met au vote.

Le compte administratif communal 2019 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2019	- 481 911,58 €
Recettes 2019	+ 594 687,78 €
Résultat de l'exercice 2019	+ 112 776,20 €
Report 2018	+ 191 300,27 €
Soit un excédent de clôture de :	304 076,47 €

Investissement

Dépenses 2019	- 241 540,28 €
Recettes 2019	+ 126 082,43 €
Résultat de l'exercice 2019	- 115 457,85 €
Report 2018	+ 6 979,47 €
Soit un déficit de clôture de :	108 478,38 €

Restes à réaliser : dépenses : 92 644,64 €
recettes : 46 936,00 €
soit un solde négatif de **45 708,64 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Retour de Mme LARMIGNAT dans la salle de Conseil.

DCM N°2020/008 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2019 relatif au budget général, compte dressé par Madame Valérie MOUSSIERE, Trésorière Municipale, et qui, conformément au Compte Administratif, fait apparaître pour 2019 : un excédent de fonctionnement de + 112 776,20 € et un déficit d'investissement de 115 457,85 €,

conduisant aux résultats de clôture suivants :

section de fonctionnement : excédent de clôture de : **304 076,47 €**
section d'investissement : déficit de clôture de : **108 478,38 €**

résultat global 2019 : + 195 598,09 €

DCM N°2020/009 - BUDGET DE LA COMMUNE : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 (+ **304 076,47 €**),
- vu le résultat d'investissement de l'exercice 2019 (-**108 478,38 €**) et le solde des restes à réaliser en investissement (- **45 708,64 €**) qui laissent donc un besoin de financement dans cette section de **154 187,02 €**,

- décide d'affecter au compte de réserves (compte 1068), la somme de **154 187,02 €**,
Le solde disponible (**149 889,45 €**) sera inscrit, sur le budget primitif 2020, au compte 002 de la section d'exploitation "excédent antérieur reporté".

VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2020

Le conseil municipal, après examen des différentes demandes formulées pour 2020, attribue les subventions suivantes :

(Enveloppe de subventions votée pour 2020 : 4000 Euros)

SOU DES ECOLES DE OUCHES	700 €
COOPERATIVE SCOLAIRE : dotation annuelle de 6€ par enfant (x111)	666 €
COMITE DES FETES DE OUCHES	500 €
A.S. BOULES DE OUCHES	300 €
AUTOUR DU BPAN	400 €
ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE OUCHES	200 €
CENTRE LEON BERARD	100 €
A.D.A.P.E.I. Roanne	200 €
Les Restos du Cœur de la Loire	100 €
Les Mousquetaires de la Nuit	100 €
Dr Clown association	100 €
Les P'tits bouchons du Roannais (achat d'un simulateur d'IRM pour le CHU de Roanne)	100 €

Quant aux demandes formulées par les centres de formation de la région roannaise pour les élèves de Ouches qu'ils accueillent, le Conseil Municipal fixe à 50 € par jeune, la subvention annuelle attribuée à ces écoles. Ainsi :

M.F.R. de ST GERMAIN LESPINASSE : subvention pour 2 élèves	100 €
CFA BTP LOIRE : subvention pour 1 apprenti	50 €

Le montant total distribué sur le budget 2020 est de **3.616 € (réserve de 384 €)**

DCM N°2020/010 - FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX : Approbation d'une convention de prestations de services avec Roannais Agglomération

Madame le Maire expose :

La formation des agents est prise en charge majoritairement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) mais peut également être mise en œuvre soit par des prestataires externes soit par des formateurs internes.

Il apparaît désormais nécessaire de diversifier les modalités de formation en ayant notamment recours à la formation interne. La formation interne permet une maîtrise des coûts de formation par rapport au recours à un prestataire externe. Elle facilite en outre l'adaptation des contenus de formation au contexte et à la culture de la collectivité. Elle donne également plus de souplesse dans les modalités de mise en œuvre.

Roannais Agglomération a initié depuis 2018, un dispositif de formation interne sur le champ de la sécurité. A l'appui de cette expérience positive, la mise en place d'une offre de service entre plusieurs communes est envisagée.

A ce jour, l'offre de service de Roannais Agglomération compte un formateur interne sécurité. D'autres formateurs sont à recruter. Cette offre a vocation à intervenir auprès des 40 communes et tout établissement public dont le siège est situé à l'intérieur de son périmètre.

Une convention doit être signée entre Roannais Agglomération et la commune de OUCHES dont l'objet est de confier à Roannais Agglomération l'organisation et la formation dans les domaines proposés dans un catalogue de prestations.

La formation peut être conçue et dispensée par un organisme extérieur ou organisée et réalisée par un formateur interne à Roannais Agglomération.

La commune s'acquittera auprès de Roannais Agglomération du coût de la formation sur la base d'un devis préétabli comprenant :

- une adhésion forfaitaire de 100 € ;
- un prix unitaire par agent qui comprend :
 - Les coûts pédagogiques soit le coût unitaire d'intervention du ou des formateurs (interne ou externe) qui comprend éventuellement son salaire brut chargé et éventuellement des frais annexes (déplacement, restauration, hébergement) ;
 - Les coûts logistique soit les frais engendrés par les supports nécessaires à la prestation, les frais de secrétariat et les frais de restauration.
- Un prix pour le matériel nécessaire à la prestation et la location de salle.

Dans le cas d'une formation assurée par un prestataire externe, le coût réel de la formation sera facturé aux communes en fonction du nombre d'agents participant.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5215-27 et L 5216-7-1,

Vu la délibération du Bureau Communautaire de Roannais Agglomération en date du 3 juin 2019, approuvant la convention de prestation de services proposée aux 40 communes membres de Roannais Agglomération pour l'organisation de sessions de formation pour leurs agents,

1. Approuve la convention de prestation de services entre Roannais Agglomération et la commune de Ouches pour la formation de ses agents ;
2. Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout avenant se rapportant à des prestations supplémentaires, ainsi qu'un éventuel renouvellement.

QUESTIONS DIVERSES

- Service National Universel (SNU) : Madame Larmignat s'est rendue à une réunion de présentation en Sous-Préfecture de Roanne, le 13 février dernier. Le SNU devrait devenir obligatoire à partir de 2024, mais s'adresse depuis le 1er février 2020 aux jeunes âgés de 15 à 17 ans, sur la base du volontariat. Ce service comporte un séjour de cohésion de deux semaines (du 22 juin au 3 juillet 2020) puis une mission d'intérêt général de 12 jours ou au minimum 84 heures. Les jeunes peuvent ensuite poursuivre, s'ils le souhaitent, par une période d'engagement de trois mois minimum. Renseignements et inscriptions sur le site : snu.gouv.fr

Des personnes (de plus de 21 ans) titulaires du BAFA seront recrutées pour aider à l'encadrement des différents séjours.

- Réfection du ponceau Route de St Léger : sur le conseil des services techniques du Département, c'est l'entreprise ABS de Cleppé qui a été choisie pour un montant de 39 744,00 € TTC. Le responsable doit contacter rapidement la SAUR pour coordonner les travaux.

- Réfection des accotements aux entrées du bourg : l'entreprise PONTILLE (à qui l'ordre de service a été envoyée en juin 2019 !) s'est engagée à réaliser les travaux dans les prochains jours.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le LUNDI 9 MARS 2020 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15.

"Procès-Verbal vu pour être affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 février 2020."

**Le Maire,
Andrée LARMIGNAT**